

Le Mot du Président

La période estivale est souvent une période de l'année où l'on peut souffler un peu. Eh bien, cette année il n'en est rien, jugez plutôt : le 30 juin, Christelle COUVREUX, notre responsable administrative, nous envoyait sa lettre de démission. Nous savions que son travail lui plaisait beaucoup et en huit mois, elle aura transformé complètement la marche de la Fédération. Mais nous savions aussi que la vie parisienne ne lui plaisait pas particulièrement et qu'elle, et son ami, saisieraient sans doute une occasion si elle se présentait. Malheur à nous, elle s'est présentée !, sous la forme d'une affaire à reprendre à Brest... Les démarches sont engagées pour son remplacement.

L'OPAC, propriétaire de l'immeuble de la rue Villiot qui nous abrite depuis 5 ans, nous a donné notre congé pour cause de démolition de notre immeuble. Les locaux qui nous ont été offerts en remplacement sont, non seulement médiocres, mais plus chers. Grâce à ses relations, Benoît LAURIOU notre trésorier avait trouvé à nous reloger... à l'École de Meunerie ! Nous devons emménager en septembre. Nous venons d'apprendre que cette opération est retardée.

Le Conseil d'administration a décidé aussi d'organiser un Séminaire de réflexion sur les orientations de la FFAM. Il se tiendra le dernier Week-End d'octobre ou le premier de novembre, en Auvergne. Le Conseil de septembre décidera des participants.

Nous avons besoin de recevoir le plus rapidement possible votre compte-rendu sur la Journée des Moulins : à vos machines à écrire ou à vos ordinateurs !

Je vous souhaite une Bonne Rentrée.

Bernard SAULDUBOIS

Nouvelles de la Fédération.

1) Le bureau

Il s'est réuni le samedi 3 juillet 1999, au siège de la Fédération. Vous avez reçu le compte-rendu mais je voudrais cependant rappeler ses conclusions sur quelques problèmes importants :

- **paiements des cotisations.** Quelques associations régionales (très peu nombreuses d'ailleurs) ont pris des libertés vis-à-vis du paiement de leur cotisation à la FFAM. Outre les raisons évoquées sur le Flash précédent, il faut rappeler que la Fédération est engagée pour l'assurance des risques liés à la responsabilité civile des propriétaires de moulins ouverts à la visite. A ce titre elle doit avoir une position très claire, si elle veut éviter d'avoir un jour "une grosse affaire sur les bras". Les associations en situation irrégulière seront invitées à régulariser leur situation dans les meilleurs délais. Par ailleurs il sera aussi indispensable que toutes les associations adhérentes à la FFAM lui fournissent la liste des moulins ouverts au public, adhérents à l'association.

- **L'organisation d'un Séminaire** dans le Massif Central pour redéfinir les objectifs de la Fédération.

2) Notre chargé de développement associatif.

Suite à l'appel d'offre envoyé à l'ANPE, nous avons reçu de nombreuses candidatures pour le remplacement de

Christelle COUVREUX. Le 24 Août, Benoît LAURIOU et B. SAULDUBOIS ont reçu les six candidats dont les dossiers avaient été examinés et retenus par Benoît. Face à de bons candidats avec chacun des points forts et des points plus faibles, le choix était difficile. Nous avons retenu Laurence CLUZE, 23 ans, Maîtrise d'Histoire de l'art (Mention Bien) et formation "Tourisme, management culturel et valorisation du Patrimoine". Elle est originaire de Grenoble. Des stages au Musée des Minéraux et de la faune des Alpes l'ont familiarisée avec les problèmes d'accueil du public. Elle doit prendre son travail à la Fédération dès le début de septembre.

3) Journée des Moulins.

Merci à ceux trop peu nombreux qui nous ont envoyé leur compte-rendu. Nous demandons aux autres de le faire sans tarder.

L'Argus de la Presse nous a fourni un nombre très important d'articles. Ils ont été dépouillés et classés grâce au travail assidu de S. MARY et de M. et Mme ESPEL, qui en ont fait une présentation très méthodique. Ces articles constituent pour nous une mine de renseignements qui seront exploités.

4) Moulins de France.

Le quatrième et dernier "Moulins de France" de l'année 1999 paraîtra début octobre. Il faut d'ores et déjà penser au renouvellement des abonnements. Nous déclarons la mobilisation générale pour que les réabonnements se fassent normalement avant le 1er décembre et que le nombre des abonnés soit fortement augmenté. L'équilibre financier de la Fédération en dépend.

Pour l'adresse des associations, les moulins à visiter, les petites annonces (moulins à vendre, expositions, publications nouvelles)

**FAITES CONNAITRE LE MINITEL DE LA
FÉDÉRATION :
36-15 MOULINSINFO**

Nouvelles des Moulins

Le Moulin à eau de VERTEUIL vient d'être racheté par Benoît LAURIOU, notre Trésorier de la FFAM. Ce moulin, sur la Charente, se situe dans un site exceptionnel, à trente kilomètres au nord d'Angoulême. Il possédait deux roues à aubes, l'une entraînant les trois paires de meules du moulin à farine, l'autre plus étroite actionnant une pompe à double corps qui alimentait, en eau, le château voisin. Le nouveau propriétaire a le projet de restaurer le tout. Le projet est en bonne voie, la première roue a été remontée à la fin d'Août. Le batardeau posé pour le changement des vannes ayant lâché, Benoît a été emporté et brassé par le courant d'eau. Plus de peur que de mal, heureusement.

Le Moulin à vent, symbole du cru prestigieux du même nom, a été inauguré en grande pompe le 12 juin dernier. Les viticulteurs du cru se sont rassemblés autour du Moulin pour fêter le 75ème anniversaire de l'appellation. Les ailes refaites par l'entreprise jurassienne AUGÉ-NICOD, ont été remises au vent par les Frères BOURGNON, les célèbres

navigateurs. Depuis cette date, les visiteurs affluent, par centaines toutes les jours, pour visiter le moulin... et déguster le vin. La FFAM, partenaire de l'Union des Viticulteurs du Moulin à vent se réjouissent de ce succès.

Les moulins au Sud de LONS-LE-SAULNIER

Nous rappelons que **le voyage de la FFAM se déroulera, début octobre en Franche-Comté**. Mais nous ne verrons pas, loin s'en faut, tous les moulins du Jura. J'ai eu l'occasion de visiter, cet été, deux magnifiques moulins à quelques dizaines de kilomètres de Lons-le-Saulnier en direction de Bourg-en-Bresse.

* le Moulin de Pertuisay, à VILLEMOTIER. Magnifique maison bressane, en cours de restauration. Ce moulin était équipé d'une turbine actionnée par les eaux du Solnan. Il comptait 4 paires de meules et le matériel annexe, bluteries et tarare. Les reste de la roue, ruinée, subsiste encore enfouie dans la vase. Le moulin disposait aussi d'un moteur à huile lourde de marque Piquant. Son propriétaire a déjà restauré une bonne partie du magnifique bâtiment et envisage de remettre le mécanisme en fonctionnement par étape. Il a engagé les démarches pour la création d'une association dans l'Ain. Bonne nouvelle ! A VILLEMOTIER également, le Moulin de Fay, sur le Solnan, est en cours de transformation en restaurant. Une partie du mécanisme sera peut-être sauvegardé.

* le Moulin Garnier, à PETIT GIZIA. Deux roues à augets sur la Doye actionnent trois paires de meules, une pour le blé, les deux autres pour les céréales secondaires et le maïs (gaudes). Michel NICOD, son propriétaire qui a été meunier, le fait tourner chaque fois qu'on lui demande.

* Le Moulin du Ponts des Vents, à MONTFLEUR. Moulins de France en a parlé. Il est équipé de deux turbines et de quatre paires de meules. Son meunier-boulangier le fait visiter et fabrique pain et gâteaux qui sont vendus aux visiteurs. Il a fait une excellente saison 1999.

* Le Moulin Taron, à CHAUSSIN, est toujours en activité et produit de la farine de maïs torréfiée, les fameuses "gaudes". C'est Monsieur TARON, père, qui a repris du service, après la mort, à quelques mois d'intervalle, de ses deux fils. Bel exemple de courage et de persévérance d'une famille meunière !

* Nous avons reçu des demandes de renseignements d'une personne qui a racheté le Moulin à eau de BEAUFORT, à environ 15 km de LONS-LE-SAULNIER. Une autre perspective de restauration dans cette petite région.

* Nous avons déjà parlé du Moulin de Vaudrey (39) exploité par M. et Mme MAGDELEINE. Il existait également à Bans, tout près de Vaudrey, une scierie. Elle a été achetée par un couple anglo-suisse très sympathique, qui a remis en route la turbine pour faire de l'électricité. (BS)

DOSSIERS INTÉRESSANTS A CONSULTER

Un Moulin-Bateau à MELUN.

La Fédération vient de recevoir le dossier très documenté et très complet du projet de Développement local, comprenant la reconstitution d'un moulin-bateau sur la Seine. Les responsables de la ville estiment que "MELUN souffre d'un

déficit d'image, de visuel-symbole lui donnant une place identifiable en Ile-de-France, comme au plan national. Valoriser la Seine, le site naturel de l'île, le site d'accueil d'un moulin-bateau en coeur de ville, en créant en parallèle un atelier de savoir-faire du bois, de construction navale pour des produits de type "voile-aviron" et moulins-bateau est une démarche très originale car inconnue ailleurs en France". La fiche "Itinéraire pour un moulin-bateau à MELUN" résume bien le projet d'ensemble qui forme un tout. La création peut se faire par sous-ensembles, mais l'efficacité est dans la mise en systèmes des sous-ensembles. Elle rappelle les actions à entreprendre, qui lient le culturel, le technique et l'économique, le social et le renforcement de l'entité régionale. Le dossier comprend les plans des différents types de moulins-bateaux et des études très concrètes de faisabilité pour la réalisation de celui-ci. La FFAM a participé à la constitution de ce dossier par la fourniture de la documentation nécessaire, recueillie et mise en forme par Stéphane MARY. Les responsables du projet nous ont dit leur satisfaction face à la prestation que nous leur avons apportée. Ce dossier peut servir de modèle à tous ceux qui auraient des projets similaires.

Note: le moulin-bateau de CAHORS (Moulin de type parisien) est actuellement à vendre, pour un prix intéressant. Avis aux amateurs !

Ouvrages et Droits d'Eau FONDÉES EN TITRE.

La Fédération vient de recevoir une très intéressante étude sur ce sujet, qui fait toujours l'objet de discussions passionnées. Méline JADAULT, étudiante à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers, l'a réalisée au cours d'un stage au Service Eau, Environnement et Forêt de la DDAF de la Vienne¹.

Comme l'observe M. Le Professeur Alex WEIL dans "droit civil, les biens, Dalloz 1970 n°75" "les problèmes que posent l'utilisation de l'eau pour l'alimentation de l'homme et du bétail, la culture, la navigation, l'utilisation de la force motrice sont d'une importance exceptionnelle". Les pouvoirs publics ont restreint de plus en plus les droits des particuliers à l'usage de l'eau. Cette tendance se retrouve dans les différentes lois sur l'eau qui se sont succédé de 1898 jusqu'à nos jours. Or, au sein du régime général des prises d'eau, le régime spécial des prises d'eau **fondées en titre** apparaît en quelque sorte comme un îlot de résistance. Qu'est qu'une prise d'eau **fondée en titre** ? Pourquoi parle-t-on d'ouvrages fondés en titre ? L'étude explique les différents termes employés par la législation et la jurisprudence, la vie, la modification et la disparition de ce droit.

¹ DDAF de la Vienne Service Eau, Environnement et Forêt. 20, rue de la Providence BP 537 - 86020 POITIERS Cedex